

Ministère des Affaires culturelles, *Rapport des Archives nationales du Québec, 1971* (tome 49). Québec, Roch Lefebvre, éditeur officiel du Québec, 1972. xviii-473 p. \$5.00.

André Lachance

Volume 27, Number 3, décembre 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303293ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303293ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lachance, A. (1973). Review of [Ministère des Affaires culturelles, *Rapport des Archives nationales du Québec, 1971* (tome 49). Québec, Roch Lefebvre, éditeur officiel du Québec, 1972. xviii-473 p. \$5.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27(3), 436–437. <https://doi.org/10.7202/303293ar>

Ministère des Affaires culturelles, *Rapport des Archives nationales du Québec, 1971* (tome 49). Québec, Roch Lefebvre, éditeur officiel du Québec, 1972. xviii-473 p. \$5.00.

Depuis plus de deux ans, les Archives nationales du Québec connaissent un regain de vie dont les historiens doivent se réjouir: nomination d'un nouveau conservateur, engagement de nouveaux archivistes, élaboration d'une politique de régionalisation des Archives nationales, ouverture d'un important dépôt à Montréal, nouvel aménagement du dépôt de Québec, etc. Le premier rapport, produit sous l'administration d'André Vachon, traduit ce regain de vie.

En effet, avec la publication du tome 49, le *Rapport* retrouve sa fonction propre: mettre à la disposition des chercheurs des instruments de travail. Nous en trouvons de précieux dans les excellents inventaires analytiques des cours de justice seigneuriale et royale du Canada du Régime français, préparés par Lucile Labreque et Hubert Létourneau. Ces deux archivistes-paléographes ont inventorié les pièces détachées des cours seigneuriales de Beauport, Beaupré, La Durantaye, Notre-Dame-des-Anges, Rivière-du-Sud, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Batiscan, Champlain et Montréal de même que celles des cours royales des Trois-Rivières, de Montréal et de la prévôté de Québec. Nous retrouvons résumées dans ces inventaires, dont le plus important est celui de la prévôté de Québec, des pièces éparses d'affaires civiles et criminelles telles que requête, plainte, bref d'assignation, sommation, déposition de témoin, récolement, confrontation, sentence, inventaire, ordonnance, etc.

Ces inventaires sont d'autant plus importants, que s'il existe un fonds d'archives qui peut renouveler notre connaissance de l'histoire de la Nouvelle-France, c'est bien celui des cours de justice. En effet, ce fonds peut apporter une contribution sûre à la connaissance de la société canadienne d'Ancien Régime en jetant quelque lumière sur ses comportements et sa mentalité. La lecture des dépositions des témoins nous permet souvent des restituer des scènes de la vie quotidienne où la menue réalité des travaux et des distractions des Canadiens peut se retrouver. Aussi, cette lecture nous permet de voir défiler devant les tribunaux canadiens presque tous les groupes sociaux. Les archives des cours de justice nous offrent donc, d'abord, des témoignages sur le travail et les loisirs de même que sur les professions et les relations entre les divers groupes sociaux. Ensuite, par exemple, l'étude des procès criminels peut non seulement nous donner une image précieuse des maux dont souffre la société canadienne: délits de voies de fait, de vols, de meurtres, affaires de mœurs, de faux-monnayage, de traite d'eau-de-vie, mais aussi elle reflète l'opinion qu'on se fait du bien et du mal. Enfin, les archives des cours de justice sont des sources précieuses pour l'étude du fonctionnement de la justice canadienne, des institutions administratives, politiques et économiques de même que pour l'étude de la démographie.

La publication de ces premiers inventaires des cours de justice seigneuriale et royale constitue donc une première étape dans le renouvellement

de l'histoire canadienne du régime français. Espérons que le travail entrepris dans ce tome 49 du *Rapport des Archives nationales du Québec* sera complété par les inventaires des registres des cours royales de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal dont nous ne commençons qu'à soupçonner la richesse. Ce n'est qu'à cette condition, croyons-nous, que les Archives nationales du Québec joueront un rôle de premier plan dans l'avancement de la connaissance de notre passé.

*Département d'histoire  
Université de Sherbrooke*

ANDRÉ LACHANCE